

Centre de loisirs

CALUIRE

Jeunes

2022-2023

TARIF À LA JOURNÉE (INSCRIPTION AU TRIMESTRE)

CALUIRARD : 13 € / EXTÉRIEUR : 15 €

INSCRIPTION SUR PRISE DE RENDEZ-VOUS AU 04 72 27 05 13

**DES ACTIVITÉS ORGANISÉES CHAQUE MERCREDI
POUR LES 9/11 ANS (CM1 / CM2)**

**PRÉSENCE À LA JOURNÉE DE 9H À 17H OBLIGATOIRE
ACCUEILS MATINS DE 8H À 9H ET SOIRS DE 17H À 18H**

Caluire Jeunes,
c'est aussi :

DES ACTIVITÉS ORGANISÉES
CHAQUE VACANCES POUR LES
9/11 ANS ET 12/17 ANS

DES SÉJOURS EN FÉVRIER ET EN
JUILLET

DES CHANTIERS LOISIRS...
PLUS D'INFOS →

Horaires :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI,
DE 9H À 12H30 ET DE 13H45 À 17H30
MERCREDI, DE 9H À 18H

11, RUE DE L'ORATOIRE 69300 CALUIRE ET CUIRE
04.72.27.05.13
C.JEUNES@VILLE-CALUIRE.FR

Modalités d'inscriptions

Fonctionnement général

L'inscription au service se fait en deux étapes consécutives : l'adhésion annuelle et l'inscription à l'activité.

Adhésion

L'adhésion à Caluire jeunes est obligatoire pour participer aux activités proposées durant les vacances par le centre de loisirs. Cette adhésion est familiale, annuelle (de début septembre à fin août), et son montant dépend des revenus du foyer.

Montant de la cotisation pour l'année 2019-2020 (Cotisation valable de septembre 2019 à fin août 2020)

Cotisation familiale	Tranche de revenu sur la base Caf de Lyon
5 €	Inférieur à 346 €
10 €	De 347 à 1026 €
15 €	De 1027 à 2143 €
20 €	Supérieur à 2144 €
30 €	Non-résident de la commune

Comment adhérer ?

Il est impératif de transmettre les documents suivants soit par mail à c.jeunes@ville-caluire.fr ou sur place au 11 rue de l'Oratoire :

- Le livret de famille
- Photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou une attestation signée par un médecin (les vaccins obligatoires sont l'antidiphthérique, l'antitétanique et l'antipoliomyélitique).
- Un justificatif de domicile pour les enfants domiciliés à Caluire
- Un test d'aisance aquatique, à fournir pour la pratique de toutes les activités baignades ou nautiques

Informations nécessaires :

- Le numéro de sécurité sociale dont dépend l'enfant
- Le numéro d'allocations familiales

Attention ! Aucune adhésion ne sera effective tant que la totalité de ces pièces ne sera pas présentée. Le montant de l'adhésion doit être réglé au plus tard avec l'inscription à la première activité.

Le règlement peut se faire sur place en chèque ou espèces ou par dépôt d'un chèque dans la boîte aux lettres de Caluire Jeunes accessible 24h/24. Les chèques sont à libeller à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Inscription aux activités

Seuls les jeunes dont l'adhésion est effective peuvent s'inscrire aux activités.

Aucune pré-réservation n'est possible par téléphone, mail ou sur place.

Seul le règlement conditionne la validation effective de l'inscription.

L'inscription aux activités est possible par les jeunes eux mêmes sur place. La présence des parents n'est pas obligatoire.

En cas d'annulation d'une activité

Le service se réserve le droit d'annuler une activité :

- s'il estime qu'elle ne pourra se dérouler dans des conditions optimales de sécurité.
- en cas d'effectif minimum de 5 participants non atteint une semaine avant le début de l'activité.

En cas d'annulation

- de la part de Caluire jeunes la famille pourra choisir de faire un échange d'activité, de recevoir un avoir (sans limite de temps) ou d'être remboursée par mandat administratif (à demander par lettre recommandée).
- de la part du jeune, aucun remboursement, avoir ou échange de date ou d'activité ne sera effectuée, sauf certificat médical ou situation familiale exceptionnelle **à fournir sous 48h**